

4.2.1- Présidence de la FÉCUM

Les personnes intéressées à poser leur candidature pour le poste de présidence de la FÉCUM doivent envoyer leur dossier de mise en candidature à la présidence d'élection avant la fin de la période de mise en candidature. Le dossier de mise en candidature à la présidence de la FÉCUM doit contenir les documents suivants :

- i. Le nom de la personne candidate au poste, son adresse, son numéro de téléphone, son adresse électronique, son numéro de matricule, sa faculté et son programme d'étude ;
- ii. Un document rassemblant vingt-cinq (25) signatures d'appui de membres de la FÉCUM. Est considérée une signature d'appui un document papier indiquant le NI étudiant délivré par l'Université de Moncton à la personne signataire, son nom et prénom, le nom de sa faculté ainsi que la signature de la personne membre, ou une copie d'un courriel d'appui expédié à partir de l'adresse courriel étudiante délivrée par l'Université de Moncton qui indique son nom, son NI étudiant et sa faculté ;
-Ce document indique aussi le nom et les coordonnées de la personne gérante de sa campagne. Cette personne doit être membre de la FÉCUM ;
- iii. Une déclaration signée par la personne candidate, attestant ne pas avoir été reconnue comme faible d'esprit et reconnue comme telle par un tribunal du Canada, ne pas avoir le statut de failli, ne pas avoir été reconnu coupable d'une infraction relative à l'administration d'une corporation ou coupable de fraude, tel que statué par l'article 87 de la Loi sur les compagnies du Nouveau-Brunswick ;
- iv. Sa plateforme électorale, dont la forme est laissée à sa discrétion ;
- v. Une attestation du registrariat qui démontre qu'elle détient le statut de personne étudiante à temps plein à l'Université de Moncton